

Commune de  
**LA COUTURE**  
**62136**

# ARRETE MUNICIPALE

Extrait du Registre des  
ARRETES du MAIRE

**N**ous, Raymond GAQUERE, Maire de la Commune de LA COUTURE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la route.

**C**onsidérant qu'il convient de réglementer la circulation,  
le 7 mai 2023 à l'occasion du parcours du cœur, organisé par l'association La  
Couture en Vadrouille.

PARCOURS  
DU CŒUR  
RÉGLEMENTATION  
DE LA CIRCULATION

## ARRETONS

### Article 1er:

Le 7 mai 2023 de 8 h00 à 13h00, la circulation sera restreinte aux rues citées ci  
après : rue du Rietz, rue du Pont Maudit, Rue de Fêture , rue de la Maladrerie,  
Rue du Touret, rue du Colonel Bento Roma, Rue du Cul de Sac, rue de la  
Clinche, Rue du Feu d'Etrein, rue du Pont d'Agronssart.

### Article 2:

Monsieur Le Secrétaire de Mairie, Monsieur l'Adjudant Chef de la Brigade de  
Gendarmerie de la Couture sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui  
sera publié et affiché.

La Couture, le 06/04/2023.

Raymond GAQUERE,  
Le Maire.



*Raymond Gaquere*

Arrêté rendu exécutoire  
compte tenu de son envoi  
en Sous-Préfecture  
le 6 avril 2023